

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
composant le Conseil : 23  
Présents : 16  
Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
ANNÉE : 2022

\*\*\*\*\*

**OBJET** : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE  
COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET  
L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES, ET DE SERVICES  
ASSOCIES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le huit septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 2 septembre 2022

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Laurent DELPECH, Maire  
Aude ZAFOUR, Adjointe  
Pierre CHOFFARDET, Adjoint  
Françoise DARRAS, Adjointe  
Michel PIRIS, Adjoint  
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe  
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée  
PASQUIER Yvonne  
Jean-Pierre PRIEUR  
Guy ACHARD DE LA VENTE  
Laurence HALLAIS  
Francis BRIAND  
David GENTIEN  
Guy DARRAS  
Lydie ZMUDA  
Kevin FAVRET

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** Jacques POTTIER pouvoir Laurent DELPECH  
Fabien MARTINEAU pouvoir Aude ZAFOUR  
Nadège PARFAIT pouvoir Lydie ZMUDA  
Marie PLEGNON pouvoir Michel PIRIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Cyril MERZY  
Viviane PFLIEGER  
Oliviane DUPONT

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Guy DARRAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES, ET DE SERVICES ASSOCIES**

**VU** l'article L.2313 du code de la commande publique,

**VU** Le code général des collectivités territoriales,

**VU** La délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM,

**VU** L'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,

**CONSIDÉRANT** que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

**CONSIDÉRANT** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.

**APRÈS** en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,
- **APPROUVE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le maire à signer l'acte constitutif de groupement de commandes et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement, et ce sans distinction de procédures ou de montants.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le 9 septembre 2022 de la publication,  
le 9 septembre 2022 en vertu des Lois  
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire,



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DEPECH

